

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 juin 2025

PROTÉGER L’EFFECTIVITÉ DU DROIT FONDAMENTAL D’ÉLIGIBILITÉ - (N° 1415)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 26

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

à l’amendement n° 22 de M. Duplessy

AVANT L'ARTICLE UNIQUE

Au début de l’alinéa 2, substituer au mot :

« Protéger »,

par le mot :

« Blanchir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de clarification.